

Registre des délibérations - Délibération n° 09 : 12/06/2018

PARTICIPATION AU PROJET DE COOPÉRATION LEADER SUR LE TOURISME ORNITHOLOGIQUE

L'an deux mille dix-huit, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le douze juin à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► Étaient présents

— Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Bruno Genzana

— Représentants des Communes :

- Commune d'Arles : Alain Dervieux
- Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard
- Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Roland Chassain, Roger De Murcia

— Représentants des établissements publics :

- Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
- Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
- Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► Avaient donné pouvoir

Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Patricia Saez à Corinne Chabaud
Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet à Roger De Murcia
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jérôme Bernard
Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb à Henri Rivas

► Étaient absents-excusés

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Pascale Licari, Cyril Juglaret, Jean-Marc Martin-Teissere
Commune d'Arles : David Grzyb, Pierre Vétillart
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Marc Minoretti
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► Le Conseil de Parc était représenté par 18 membres

► Autres personnes présentes

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
Jacques Blondel, co-Président du Conseil scientifique et d'Éthique du Parc naturel régional de Camargue
Nicolas Guéritaine, Chargé de projet PNR et Leader, territoires du Littoral occidental aux Alpes, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
Charlotte Thibault, responsable « Gestion des espaces naturels », commune de Port Saint-Louis du Rhône,
Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
Pascale Durif-Varambon, Directrice adjointe, responsable du pôle « Administration générale et ressources », Parc naturel régional de Camargue
Cécile Héritier, Assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	16	16

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	40

Date de convocation
15/03/2018
RC - 142/143

REÇU EN PREFECTURE
le 27/06/2018

Application agréée f.legalite.com

Délibération n° 09 : 12/06/2018

PARTICIPATION AU PROJET DE COOPÉRATION LEADER SUR LE TOURISME ORNITHOLOGIQUE

La spécificité du tourisme dans les Parcs naturels régionaux est fondée sur la valorisation des richesses naturelles et culturelles des territoires. L'objectif est de sensibiliser les publics à la richesse et la fragilité des milieux afin qu'ils deviennent acteurs de leur préservation. Parallèlement, la demande touristique pour un environnement de qualité, préservé et authentique est en constante progression.

C'est pourquoi, depuis de nombreuses années, le Parc naturel régional de Camargue et plusieurs Parcs naturels régionaux de France mettent en place des actions visant à favoriser le **développement d'une offre de tourisme ornithologique** : aménagement et équipement de sites, organisation et promotion de sorties d'observation et de produits touristiques, formation des acteurs et partenaires, création et animation de réseaux, actions de promotion, etc.

Le tourisme ornithologique constitue une filière à fort potentiel économique pour les territoires :

- ⇒ une clientèle potentielle nombreuse : en France 2,3 millions de partants potentiels et 200 à 300 000 birdwatchers réguliers. À l'étranger, une estimation de Birdlife international indique que les voyages ornithologiques au niveau mondial représentent 78 millions de voyages à l'étranger ;
- ⇒ une fréquentation touristique principalement au printemps et à l'automne, qui permet d'étendre la période de fréquentation touristique dans les ailes de saison ;
- ⇒ une clientèle fidèle au pouvoir d'achat confortable (le « birdwatcher » indépendant dépense 50 % de plus que le touriste britannique "ordinaire").

L'ambition de ce projet de coopération LEADER est de faire des Parcs régionaux de France une destination d'excellence pour le tourisme ornithologique en proposant une offre touristique structurée, lisible et diversifiée pour les clientèles nord-européenne et française en quête de nouvelles destinations.

Les Parcs naturels régionaux souhaitant s'engager dans ce projet sont ceux de la Brenne, la Camargue, les Alpilles, la Narbonnaise en Méditerranée, l'Avesnois, le Golfe du Morbihan, le Marais du Cotentin et du Bessin, les Boucles de la Seine normande et le PNR de Lorraine qui, au regard de son expérience dans les projets de coopération, serait désigné comme chef de file.

Le contenu du projet porterait sur des enjeux et actions communes à tous les Parcs :

- ⇒ L'élaboration d'une stratégie marketing, préalable à toute action de promotion, de communication ou de commercialisation : quelles offres pour quelles clientèles ?
Il s'agirait dans un premier temps de réaliser une étude de positionnement à partir de l'analyse de l'offre en équipements et produits touristiques, mais aussi d'actions de promotion, formation, de mise en réseau... déjà réalisées sur la thématique par les partenaires, et des attentes et besoins des clientèles existantes et à conquérir.



REÇU EN PREFECTURE

Le 27/06/2018

Application agréée E-legalite.com

Dans un second temps, définition du plan marketing : identification des canaux de promotion et de commercialisation et déclinaison des outils de communication adaptés avec priorisation, chiffrage, calendrier et proposition d'outils innovants.

- ⇒ La réalisation d'outils promotionnels : à partir du plan marketing, déclinaison d'un ou deux outils promotionnels prioritaires (dépliant promotionnel commun, stand, site web...);
- ⇒ La professionnalisation des acteurs qui ferait l'objet d'actions individualisées pour chacun des partenaires.

Plusieurs Parcs, dont celui de Camargue, envisagent d'étoffer ce projet de coopération avec des actions individuelles, notamment pour décliner les outils qui auront été travaillés sur le plan national et qu'il faudra décliner localement, tels que les outils de communication (livret « où observer les oiseaux dans le PNR de Camargue »), la professionnalisation des acteurs du tourisme sur cette thématique de l'ornithologie (formations,...) ou l'aménagement de sites d'observation des oiseaux.

Le Parc de Camargue travaille d'ores et déjà en étroite collaboration avec le Parc des Alpilles qui participe également à ce projet de coopération et qui est couvert par le GAL du Pays d'Arles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- Approuve le principe de la participation du Parc naturel régional de Camargue au projet de coopération LEADER sur le tourisme ornithologique ;
- Autorise le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à la constitution du dossier de coopération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Le Président,
Roland Chassain

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **27 JUIN 2018**
Et de l'affichage effectué le **27 JUIN 2018**

RECEVÉ
LE 27/06/2018
PAR LE SERVICE
DES RECRUTEMENTS



RECEVÉ
LE 27/06/2018